

Descartes (Indre et Loire) N^{lle} République

Mobilisation pour restaurer le barrage

J eudi 13 avril, à l'invitation de l'Aappma de Descartes, le député Daniel Labaronne s'est rendu sur place pour constater l'état actuel du barrage dont un clapet a été arraché lors d'une violente crue le 14 juillet 2021 et n'a pas été réparé à ce jour.

« Je suis ici en qualité de membre d'une commission parlementaire sur la pêche et pour l'intérêt que je porte aux barrages tout en connaissant le dossier et ayant signé la pétition pour la sauvegarde de l'ouvrage. »

Les conséquences sont désastreuses pour le niveau de la Creuse qui ne parvient plus à retrouver son niveau précé-

dent. La hauteur des berges a augmenté d'un mètre sur plusieurs kilomètres en amont du pont, rendant la pêche impraticable et plus grave, empêchant la mise d'embarcations à l'eau, notamment pour les pompiers en cas de besoin.

« On nous oppose la continuité écologique »

Concernant la végétation, on constate la prolifération de cyanobactéries à la toxicité grave pour l'homme et de la jussie, plante très invasive qui couvre la surface de l'eau, empêchant la lumière d'atteindre les autres plantes aquatiques qui peu à peu disparaissent et avec elles,

la diversité biologique animale, favorisant les espèces d'eaux vives comme le silure qui élimine celles des eaux calmes.

La nappe phréatique a fortement baissé entraînant le tarissement des puits et fragilisant des bâtis centenaires. Le barrage avait l'utilité de maintenir un niveau quasi constant de la Creuse, tout au long de l'année, produisant de l'électricité notamment pour la papeterie, dernière entreprise importante qui génère de nombreux emplois à Descartes, permettant également les activités nautiques comme le canoé-kayak qui profitait à la vie du camping. Une pétition pour la réhabilitation du barrage a recueilli environ 3.000 signatures. *« On nous oppose la continuité écologique soutenue par Logrami (Loire grands migrants) favorisant la progression des poissons migrants tels que le saumon, l'aloise, la lamproie marine et autres anguilles, qui sont des variétés que nous ne rencontrons que rarement dans la Creuse. Un tel argument face aux réelles nuisances écologiques, économiques et festives occasionnées sont-elles raisonnables et acceptables ? »*, s'interroge Dominique Lagny, président de l'Aappma locale. Une réunion est programmée le 12 mai, à la préfecture.



Le barrage n'a toujours pas été restauré. (Photo NR)